



Demande de domiciliation sociale et/ou postale

à la Maison IV de Chiffre
26 rue des teinturiers - 84000 Avignon
gérée par l'aprova 84

Cette demande doit être signée par un représentant légal de l'association.

Je, soussigné(e) :

Représentant(e) légal(e) de l'association :

.....
.....

En sa qualité de :

(Pdt(e), Secrétaire, Trésorier(e)....

Déclare :

- Demander à l'aprova 84 l'autorisation de domicilier le siège social / de domicilier l'adresse postale de l'association sus citée à la Maison IV de Chiffre, 26 rue des Teinturiers à Avignon.

NB : Aucune domiciliation de siège social à la Maison IV de Chiffre ne peut intervenir avant que l'association n'ait reçu par courrier de l'aprova 84 une réponse positive à sa demande.

- Avoir pris connaissance du fait que cette domiciliation est soumise au respect des obligations ci-dessous.

Pour bénéficier de ce service, l'association s'engage à :

- **Adhérer et payer la cotisation annuelle** pour bénéficier de la domiciliation.
- **Régler le montant de base de la domiciliation** qui s'élève à 20 € pour l'année civile.
- **Relever son courrier** régulièrement (au moins une fois tous les 15 jours) aux heures d'ouverture de l'accueil (mentionnées sur notre site internet). Les courriers recommandés ne seront pas acceptés (un avis de passage de la Poste sera déposé dans la bannette à courriers de l'association, sauf services optionnels).
- **Fournir** chaque année la liste à jour des dirigeants de l'association avec leurs coordonnées personnelles (adresse postale, téléphone et adresse mail).
- **Signaler** dans un délai de 15 jours à l'aprova 84 tout changement dans la situation de l'association (changement des dirigeants, transfert du siège social, mise en sommeil des activités, dissolution... etc).
- En cas de mise en sommeil au cours de l'année, la cotisation annuelle à l'aprova 84 reste due.

Déclare avoir pris connaissance du fait que :

- **La domiciliation du siège social et/ou postale est d'une durée d'un an** (du 01 janvier au 31 décembre). Elle sera renouvelée chaque année.
- **L'adresse du nouveau siège social** devra être indiquée sous la forme suivante :
Nom de votre association - Maison IV de Chiffre - 26 rue des Teinturiers - 84000 Avignon
- **Le non-respect de l'un ou l'autre de ces engagements** entraînera l'obligation pour l'association de changer de siège social.
- **Les engagements ci-dessus demeurent valables** quels que soient les changements pouvant intervenir au sein des organes dirigeants de l'association.

Fait le :

Nom et prénom :

Signature

A :

Fonction au sein de l'association :

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE :

- statuts de l'association.
- copie de la parution au Journal Officiel (si l'association est déjà créée et s'il s'agit d'un transfert de siège).
- liste des dirigeants (Président-e-, Secrétaire, Trésorier-e-...) avec adresses, numéros de téléphone et adresses courriels personnels).
- programme des activités de l'année en cours (ou projet d'activité).
- note quant à la situation de l'association par rapport à l'emploi : Indiquer si l'association est employeur. Préciser le nombre de salariés : nbre de salariés permanents / nbre de salariés ponctuels (par ex intermittents du spectacle, formateurs etc). Si l'association n'est pas employeur, indiquer si un ou des projet(s) d'embauche sont prévus à court ou moyen terme
- document " demande de domiciliation " à remplir et à signer

SUITE DONNEE PAR APPROVA 84 :

Date :

Réponse :

Bannette créée le :